

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

**N° CP-2022-5-2-1**

**N° applicatif 3603**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

### **Service instructeur**

Service de l'agriculture, du foncier et des forêts

### **Service consulté**

## **ABATTOIR DE PROXIMITE A CERNAY INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX 2022, PROLONGATION DE LA DSP**

Résumé : La Collectivité soutient l'agriculture à hauteur d'environ 7 M€ en 2022, avec des interventions dans les domaines de l'agriculture durable, de l'aménagement foncier, de l'aménagement de l'espace rural et forestier et de la santé animale. L'abattoir de proximité à CERNAY est un outil majeur de cette politique volontariste de la Collectivité, en faveur à la fois de la filière et des circuits courts, visant à soutenir une agriculture durable bien intégrée dans ses territoires d'élevage, préservant ainsi les surfaces en herbe, protégeant la ressource en eau en limitant les intrants dans le sol et la nappe et en favorisant la biodiversité. Le fonctionnement de l'abattoir de proximité à CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) renouvelée en 2014 pour une durée de 8 ans. Cette convention stipule que les travaux d'investissements et de gros entretien sont à la charge de la collectivité.

Lors de la réunion de la commission consultative de l'abattoir du 17 décembre 2021, il a été acté de concentrer les investissements 2022 sur les travaux d'extension et de modernisation (agrandissement des locaux administratifs, agrandissement des capacités frigorifiques et de l'atelier de découpe, ajout d'un atelier de fabrication), sur le renouvellement et la mise aux normes de certains équipements (hygiène et sécurité...) et néanmoins de réaliser en 2022 les travaux de gros entretien qui sont nécessaires pour un montant total de 40 000 €.

Cette convention de DSP arrive à son terme en juin 2022 et devra être renouvelée pour permettre la continuité du service public. Les travaux d'extension et de modernisation étaient censés être réceptionnés avant le terme

de l'actuelle DSP pour permettre au prochain délégataire de débiter son exploitation dans des locaux dont les travaux auraient été achevés. Or, ces travaux, qui devaient initialement débiter en septembre 2021 et se terminer au mois de mai 2022, ne vont pouvoir commencer qu'en mai 2022.

Le présent rapport propose à la Commission permanente, d'une part, d'approuver, pour l'année 2022, les dépenses d'investissement et de gros entretien de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que propriétaire de l'Abattoir de Cernay et, d'autre part, d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de l'abattoir portant prorogation à la date du 31 mars 2023 du terme de l'actuelle délégation initialement fixé au 19 juin 2022, afin de permettre au futur délégataire de prendre possession d'un outil pleinement opérationnel et dont les travaux seront alors achevés.

Le fonctionnement de l'abattoir de proximité à CERNAY est assuré par un exploitant dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) pour la période du 20 juin 2014 au 19 juin 2022. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à 1 426 tonnes en 2021 contre 1 349 tonnes en 2020.

L'abattoir fait partie de la politique volontariste menée par la Collectivité visant à soutenir une agriculture durable bien intégrée dans son territoire. L'élevage constitue en effet une filière particulièrement intéressante avec un impact fort sur le paysage (prairies, blé, vergers...) sachant que les prairies ou les cultures d'hiver limitent les coulées de boue, protègent la ressource en eau, limitent les intrants dans le sous-sol et la nappe et favorisent la biodiversité.

L'abattoir a permis dans un passé récent, de mieux résister aux diverses crises de l'élevage en assurant un débouché reconnu, une traçabilité des produits et une proximité entre producteurs et consommateurs. Ces derniers sont demandeurs de produits dont la provenance est connue, la qualité et la traçabilité sont assurées ; l'attention portée sur l'impact environnemental des produits agricoles consommés est de plus en plus importante et l'abattoir a tout intérêt à jouer la carte de la qualité pour se démarquer et gagner de nouveaux marchés.

Cet outil est ainsi devenu indispensable pour les éleveurs alsaciens ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. Il n'existe plus que deux abattoirs destinés aux circuits-courts : celui de CERNAY et celui de HAGUENAU (situé à 140 km au nord de CERNAY).

Depuis 2010, notre Collectivité participe également au développement de l'approvisionnement local de la restauration collective, dont plus particulièrement celle des collèges, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et l'abattoir de CERNAY.

A l'échelle de l'Alsace, ce travail a débouché en juin 2016 sur la création par la Chambre d'Agriculture Alsace de la plateforme ApproAlsace ([www.approalsace.fr](http://www.approalsace.fr)) permettant aux professionnels de la restauration collective d'accéder à une gamme de produits alsaciens.

Chaque année, en sa qualité de propriétaire du site, la Collectivité réalise des travaux de gros entretien, d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Aujourd'hui la mise en œuvre de la délégation de service public est très satisfaisante et ainsi, le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, un jour d'abattage supplémentaire par semaine a été mis en place depuis début novembre 2021. Or, cette augmentation de la capacité de production n'est viable dans la durée qu'en augmentant aussi la capacité de stockage froid des produits issus de l'abattage.

## **I Travaux de gros entretien et investissements 2022**

La convention de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire à la Collectivité européenne d'Alsace.

A ce titre, il est prévu cette année :

- De réaliser les travaux d'extension et de modernisation (agrandissement des locaux administratifs, agrandissement des capacités de stockage frigorifiques et de l'atelier de découpe, ajout d'un atelier de préparations bouchères hachées). Ces travaux doivent débuter en mai 2022 et s'achever au début de l'année 2023.

Le coût global à la charge de la Collectivité est estimé à 2,2 M€ HT, sachant que dans le cadre de l'AMI « Filières » 2018, la Région Grand Est a alloué une aide de 187 000 € et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) participera à hauteur de 86 000 €. Une Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) a été accordée pour un montant de 467 878,20 €. Un dossier a également été déposé dans le cadre du Plan de Relance lancé par l'Etat et ce projet est éligible à une subvention pouvant aller jusqu'à 72 325,20 €.

- De réaliser les travaux de gros entretien suivants :

- Mise aux normes de la chaîne ovins / caprins (6 073 €),
- Achat d'une nouvelle cuve à sang 3 000 litres qui permettrait de valoriser en méthanisation et ainsi réaliser une économie sur le coût de l'élimination (5 998 €),
- Changement de la machine de mise sous vide (25 200 €),
- Changement de la pompe de relevage pour la station de prétraitement (2 729 €),

40 000 € de Crédits de Paiement (CP) ont été inscrits au Budget Primitif 2022 pour les investissements et acquisitions pour l'abattoir départemental.

## **II Passation d'un avenant de prolongation de DSP pour l'exploitation de l'abattoir de proximité à CERNAY**

Comme précisé dans les développements précédents, la Collectivité a décidé de réaliser des travaux d'extension et de modernisation de cet abattoir pour l'adapter aux besoins actuels, mais le démarrage des travaux, initialement prévu en septembre 2021 pour se terminer en mai 2022, est décalé de 8 mois.

Ce décalage est dû, d'une part, au report au 20 septembre 2021 de la séance de la Commission permanente de juillet 2021 qui aurait permis d'approuver avant l'été 2021 l'avant-projet définitif de l'opération et de lancer la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés de travaux en septembre 2021 et, d'autre part, à deux consultations consécutives déclarées infructueuses fin 2021, au titre de ces travaux.

De ce fait, après la phase de négociations qui vient de s'achever, les entreprises retenues se sont vues notifier, début avril 2022, les décisions d'attribution des marchés et les travaux ont débuté en mai 2022. Les travaux d'aménagement de la bouverie, qui sont indépendants de cette opération d'extension et de modernisation, ont quant à eux débuté en avril 2022.

Le calendrier initial de l'opération avait été établi pour que la fin des travaux coïncide avec le terme de l'actuelle DSP, soit en mai/juin 2022, de sorte que le prochain délégataire entre dans les locaux dès l'achèvement de ces travaux et qu'il dispose ainsi d'un outil agrandi et modernisé qui n'évoluerait plus à court terme, lui permettant d'assurer immédiatement les obligations de service public qui lui auront été imposées par la nouvelle convention de DSP.

Les travaux doivent durer 8 mois et le nouveau calendrier de l'opération conduit à une fin théorique de travaux estimée à début janvier 2023. Raisonnablement, compte-tenu des congés d'été 2022 et de la pénurie des matériaux, ces travaux pourraient être plus longs et ne se terminer qu'en mars 2023, même s'il est difficile de le prévoir aujourd'hui.

Il convient dès lors d'envisager l'entrée en vigueur de la prochaine convention de DSP à la date du 1<sup>er</sup> avril 2023 et il vous est ainsi proposé de prolonger la durée de l'actuelle DSP de 8 mois et de fixer, par avenant, le terme de l'actuelle convention au 31 mars 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les travaux de gros entretien et d'investissements au sein de l'abattoir de proximité de CERNAY pour l'année 2022, hors imprévus éventuels, pour un montant estimatif de 40 000 € qui relèveront du programme P217O001DI,
- d'approuver la prorogation du terme de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir de proximité à Cernay, initialement fixé au 19 juin 2022, à la date du 31 mars 2023,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public, joint en annexe au présent rapport, portant prorogation du terme de cette convention et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY